



# PROSPECTIVES

## BULLETIN DE LIAISON ET D'INFORMATION DES IRARQUES NANTAIS

### LA LETTRE DE LA PRÉSIDENTE

#### Sommaire :

Cher(e)s collègues,

La lettre de la présidente

J'espère que vous êtes toutes et tous en bonne santé et que celles et ceux touché(e)s par la covid-19 ont récupéré sans trop de soucis. Je ne vais pas me lancer dans un laïus sur cette pandémie et ses conséquences à court ou long terme : les spécialistes ou pseudo-spécialistes du sujet sont suffisamment nombreux et anxiogènes sans qu'il y ait besoin d'en rajouter. De plus, chacun son opinion en la matière.

Egalité des chances dans la fonction publique

Appel à candidatures

L'activité de l'association est bien sûr impactée par toutes les restrictions en ce qui concerne les rencontres. Le second semestre nous sera plus favorable, soyons optimistes.

Avis de décès

Promotions

En-dehors des moments de convivialité annulés, l'association continue son activité. A ce sujet, ce serait vraiment sympathique que vous pensiez à mettre à jour vos coordonnées professionnelles. Je n'ai pas réussi à obtenir les informations à partir des comptes-rendus de CAP du fait des modifications du rôle de celles-ci pour la mobilité. Et il serait vraiment agréable de recevoir une réponse aux messages adressés pour demander la mise à jour des coordonnées professionnelles des uns et des autres. Le fait d'avoir une adresse de messagerie ne signifie pas que les coordonnées professionnelles soient exactes.

Résultats de concours

Félicitations

Au sujet des cotisations, il apparaît que les services postaux des Hauts-de-Seine ne sont pas les plus compétitifs de France et de Navarre. D'après les messages de quelques-uns, ils ont envoyé leur adhésion au siège de l'association mais rien n'a été reçu. Certains ont un retour avec la mention « destinataire inconnu » ou « n'habite pas à l'adresse indiquée ». Je vous rassure : l'association n'a pas changé d'adresse ni moi non plus et je ne me suis pas mariée, non plus. Par conséquent, je recommande de passer par la solution du paiement en ligne ou par celle du virement.

Vous découvrirez dans les pages à suivre que votre aide est sollicitée dans le cadre des cordées du service et de la classe Talents du service public : l'IRA de Nantes et l'association comptent sur votre participation enthousiaste.

**Irarquement vôtre.**

## ÉGALITÉ DES CHANCES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

En déplacement à l'IRA de Nantes le 11 février, le Président de la République a annoncé aujourd'hui une série de mesures pour l'[#égalitédeschances](#) dans la [#fonctionpublique](#). Le plan Talents du [#servicepublic](#) va agir concrètement pour une fonction publique plus ouverte et plus accessible aux jeunes qui aspirent à servir l'intérêt général.

Ces mesures ont fait l'objet de deux textes :

- l'[ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public](#) ;

- le [décret n° 2021-239 du 3 mars 2021 instituant des modalités d'accès à certaines écoles de service public et relatif aux cycles de formation y préparant](#).

L'institut régional d'administration de Nantes s'inscrit dans ce dispositif ainsi que dans celui des cordées de la réussite (cordées du service public pour la fonction publique, logiquement) pour la préparation aux concours d'entrée aux IRA et à d'autres concours de la fonction publique.

Il semble pertinent d'expliquer ici ce que sont ces deux dispositifs que certains et certaines d'entre vous connaissent sans doute déjà, au moins en ce qui concerne les cordées de la réussite. Les classes Talents du service public seront en place pour le 1<sup>er</sup> septembre.

### **CORDEES DE LA REUSSITE<sup>1</sup>**

*Le but des cordées de la réussite est de lutter contre l'autocensure des élèves par un accompagnement continu dès la classe de 4e, jusqu'au baccalauréat et au-delà.*

*Un établissement encordé et des établissements têtes de cordée mettent en place des actions pour donner à chaque élève les moyens de sa réussite dans l'**élaboration de son projet d'orientation**, quel que soit le parcours envisagé, poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ou insertion professionnelle. Une "cordée de la réussite" repose sur le partenariat entre :*

- une "**tête de cordée**" qui peut être un établissement d'enseignement supérieur : grandes écoles, universités ou des lycées comportant une CPGE ou une STS (Section de Technicien Supérieur) ;
- et des **établissements dits "encordés"** : collèges et lycées de la voie générale, technologique ou professionnelle qui relèvent plus particulièrement des réseaux d'éducation prioritaire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou de zones rurales éloignées des métropoles.

*Ce partenariat se traduit par un ensemble d'actions d'accompagnement mises en œuvre dans le collège ou le lycée "encordé" en faveur des élèves volontaires. Il ne se résume pas à une seule mise en relation entre un élève et un étudiant mais se concrétise par un **programme d'accompagnement global** conçu conjointement entre la tête de cordée et les établissements "encordés", avec le soutien des autorités académiques.*

*Le dispositif peut être mis en place **dès la classe de 4e**. Il concerne les collégiens et les lycéens. Il y a une **continuité de suivi du collège au lycée**. Sont prioritairement concernés par le dispositif :*

- les élèves scolarisés en **éducation prioritaire ou en quartier prioritaire politique de la ville (QPV)** et en particulier dans les **cités éducatives** ;

---

<sup>1</sup> [Les Cordées de la réussite : permettre aux élèves de bâtir et de concrétiser un projet d'orientation | Ministère de l'Éducation Nationale de la Jeunesse et des Sports](#)

- les collégiens et lycéens de **zone rurale et isolée** dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles ;
- les **lycéens professionnels**, qui, avec la transformation de la [voie professionnelle](#), doivent pouvoir bénéficier de parcours plus personnalisés et progressifs.

Il n'y a **pas de sélection parmi les élèves** d'un établissement encordé. Tous ceux qui sont souhaitent bénéficier des cordées de la réussite le peuvent. Il n'est pas nécessaire d'avoir de très bons résultats scolaires.

Les élèves qui manquent de confiance en eux et qui n'oseraient pas le faire de leur propre initiative, sont d'ailleurs encouragés à s'y engager par l'équipe pédagogique et éducative. Les [élèves en situation de handicap](#) sont également concernés par ce dispositif, qui est pleinement **inclusif**.

Afin de constituer le groupe d'élèves concernés, le chef d'établissement informe les familles.

Il met en avant la plus-value du dispositif pour l'élève en termes d'accompagnement à l'orientation et d'élaboration progressive de son parcours. En dialoguant avec les familles, les élèves et les équipes pédagogiques, il arrête fin septembre la liste des élèves volontaires. Le chef d'établissement est également garant du suivi des élèves bénéficiaires du dispositif.

Afin d'aider l'élève à construire son parcours de réussite du collège au lycée et du lycée vers la poursuite d'études de l'enseignement supérieur ou vers l'insertion professionnelle, l'équipe éducative s'appuie sur plusieurs actions. Celles-ci sont adaptées au degré de maturation du projet d'orientation de l'élève :

- actions d'**accompagnement et d'ouverture sociale et culturelle** ;
- actions de **tutorat/mentorat** ;
- actions de **préparation aux usages du numérique** et d'**éducation aux médias** ;
- opportunités pour **découvrir d'autres lieux** et d'**d'autres secteurs professionnels** ;
- opportunités pour **bénéficier de l'offre des internats du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>**, où un accompagnement pédagogique et éducatif de grande qualité sera proposé ;
- actions liées à la **découverte des métiers** pour permettre de faire évoluer la représentation de telle filière ou profession chez les élèves et de lutter contre les stéréotypes de genre ;
- actions d'ouverture sociale et culturelle qui accordent une grande place à la **prise de parole en public**, aux activités orales propres à développer la confiance en soi ;
- actions pour **préparer les épreuves de terminale** : grand oral du bac général ou évaluation du chef-d'œuvre en voie professionnelle.

Les élèves bénéficiaires des "cordées de la réussite" profitent ainsi :

- d'un tutorat par un étudiant ;
- de parrainage par des professionnels du secteur public ;
- de parrainage par des professionnels du secteur privé.

<sup>2</sup><https://www.education.gouv.fr/l-internat-du-xxie-siecle-5306>

*Ces tutorats et parrainages sont permis par la mobilisation des associations complémentaires de l'éducation nationale (fondations partenaires de l'égalité des chances).*

### **TALENTS DU SERVICE PUBLIC<sup>3</sup>**

*Une nouvelle voie d'accès à **six concours** de la fonction publique (ENA, administrateur territorial, directeur d'hôpital, directeur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux, commissaire de police, directeur des services pénitentiaires) est ouverte à titre expérimental entre 2021 et 2024. Cette nouvelle voie d'accès est destinée aux élèves des Prépas Talents du service public et des classes préparatoires intégrées des trois années précédentes. Le nombre de places dédiées à ce concours sera compris **entre 10 et 15 % des places offertes** aux concours externes.*

***Le rôle des tuteurs**, qui font figure de « rôles modèles » pour les jeunes, **est essentiel** auprès des élèves et des étudiants des cordées du service public, comme de ceux des Prépas Talents du service public. Il doit être renforcé.*

*Les élèves des différentes écoles de service public devront ainsi assurer dès 2021 des actions de tutorat au bénéfice de ces jeunes.*



### L'IRA DE NANTES ET L'EGALITE DES CHANCES

1° - L'institut nantais est tête de cordée et, par conséquent, pilote le dispositif et sa mise en œuvre en ce qui concerne les cordées de la réussite.

2° - Il ouvre une classe préparatoire « Talents » dès la rentrée de septembre 2021, en partenariat avec les IPAG de Brest, de Limoges et de Nantes, assurant ainsi une large présence géographique. Cette classe doit permettre de préparer et réussir les concours d'accès aux IRA et d'autres concours de catégorie A de la fonction publique et de favoriser une insertion professionnelle.

La classe préparatoire talents du service public de l'IRA de Nantes propose, dans les locaux de l'institut à Nantes ou dans ceux de l'IPAG de Brest ou de l'IPAG de Limoges, une préparation **spécifique et intensive** au concours externe et au 3e concours d'accès aux IRA. La CP Talents du service public s'adresse aux **étudiants et demandeurs d'emploi** répondant à des critères de ressources et de diversité.

- Les élèves possèdent le statut d'étudiant leur permettant de suivre les cours à l'IPAG et d'obtenir une chambre en résidence universitaire.

- Les élèves sélectionnés bénéficient de l'allocation pour la diversité versée en 2 fois durant la période de formation.

- En complément de l'allocation diversité, les élèves peuvent percevoir :

- pour ceux de moins de 26 ans, sous certaines conditions, une bourse d'enseignement d'un montant de 6 500 € contre 3 500 € pour la CPI actuelle ;
- pour les demandeurs d'emploi : le RSA ou les ARE.

La classe préparatoire qui existe depuis 2009 est fusionnée avec cette classe afin de ne pas créer de différences entre les « étudiants » en termes de traitement financier en particulier.

---

<sup>3</sup> [Talents du service public, des mesures concrètes et ambitieuses pour les jeunes | Portail de la Fonction publique \(fonction-publique.gouv.fr\)](https://www.fonction-publique.gouv.fr)

L'IRA contractualise avec l'ENA pour sa classe prépa talents de Nantes et certaines actions emblématiques pourraient également être mutualisées avec l'ENA.

Si vous êtes intéressé(e) pour participer, vous pouvez contacter l'IRA au 02/40/74/34/77 ou la direction de la formation initiale : [Organigramme et équipes - Ira de Nantes \(ira-nantes.gouv.fr\)](http://Organigramme%20et%20équipes%20-%20Ira%20de%20Nantes%20(ira-nantes.gouv.fr))



## RÔLE DE L'ASSOCIATION

A l'instar de ce que fait régulièrement l'association en matière de recherche de membres de jurys ou de sujets pour le rapport sur commande de l'administration, nous nous chargeons de relayer les besoins de l'institut par le biais du bulletin et des réseaux sociaux.

- Pour les cordées de la réussite : l'institut recherche des collègues qui accepteraient de présenter leurs métiers ou d'accueillir des collégiens ou des lycéens pour leur montrer ce que signifie le service public, comment cela fonctionne.

- Pour la classe talents du service public, l'institut est intéressé par :

- les témoignages de personnes ayant un parcours remarquable ou exerçant des missions tout à fait particulières et pouvant parler de projets publics emblématiques. Des interventions sous forme de conférences seront également les bienvenues ;

- des tuteurs. Le tutorat est une activité qui devrait figurer dans le prochain barème de rémunération publié par la DGAFP. En contrepartie du paiement des heures dédiées, chaque tuteur devra également produire une courte synthèse de son action (nombre de rendez-vous, types de conseils ...) communiquée à la référente classe talents de l'institut. A cette date, un forfait d'une dizaine d'heures est prévu. Toute action venant en dépassement de ce quota sera évidemment rémunérée ;

- des lieux d'accueil pour des stages d'une semaine (semaine découverte d'un métier, d'un environnement professionnel.

Pour l'instant, les actions sont prévues sur la Loire-Atlantique mais se développeront sans doute dans le Finistère et dans la Haute-Vienne, départements d'implantation des IPAG partenaires de l'IRA, surtout s'il y a des candidats pour les actions décrites ci-dessus.

Concernant l'association elle-même, deux actions sont prévues qui ne pourront se réaliser sans votre aide, bien évidemment :

- parmi les rubriques du site de l'association, l'une d'elles est intitulée « **les ministères vus de l'intérieur** ». Si vous avez eu la curiosité de la consulter ce dont nous ne doutons pas, vous savez que cette rubrique est composée d'une fiche dénommée « généralités » et de 7 fiches par ministère :

- ❖ affaires étrangères ;
- ❖ agriculture ;
- ❖ armées ;
- ❖ écologie ;
- ❖ éducation nationale ;
- ❖ intérieur ;
- ❖ travail.

La dernière mise à jour remonte à 2015 et diverses évolutions sont intervenues en 6 ans : fusion de services, apparition de nouveaux métiers comme celui de fondé de pouvoir à l'éducation nationale. Il manque des fiches pour le ministère de l'économie, des finances et de la relance, la caisse des dépôts et consignations ainsi que pour le ministère des solidarités et de la santé.

En 2015, celles et ceux d'entre vous qui avaient participé avaient contacté l'association pour recevoir la fiche en version modifiable. Nous vous proposons de procéder de la même façon cette année avec une date de retour des fiches modifiées ou créées pour le 30 juin afin qu'elles soient mises en ligne sur le site pour la mi-juillet.

- Nous souhaitons créer une rubrique « témoignages » qui complètera la rubrique « les ministères vus de l'intérieur ». L'idéal serait d'avoir des témoignages sur les métiers et des témoignages de parcours car cela permettrait de donner une bonne vision de la fonction publique tant en ce qui concerne les métiers que les passerelles, les possibilités de mobilité, les concours accessibles sans omettre les éventuelles difficultés rencontrées. Nous sommes dans le monde réel, pas dans une utopie ou dans le monde des bisounours. Bien évidemment, nous sommes preneurs des témoignages faits au bénéfice de l'institut mais d'autres aussi. Cela sera un outil utile tant aux candidats à la classe préparatoire ou aux concours d'entrée qu'aux futurs collègues en formation ou à tout candidat à une mobilité. Il n'est pas inutile de rappeler que la formation en IRA ne comporte plus de stage en administration ce qui n'aide pas au moment de choisir sa première affectation.

Nous sortons du discours se limitant à parler des concours d'accès et de la formation ce qui devrait avoir un effet positif sur la diversité du recrutement, voire sur le nombre de candidats.

#### Quelles formes pour ces témoignages ?

- un écrit de 2 à 3 pages semble pertinent pour les métiers. Pour la description des parcours, le document pourra être plus long mais il ne faut pas que cela ressemble à un roman-fleuve car les lecteurs risquent de ne pas prendre le temps de tout lire (il ne faut pas être naïf...);

- une vidéo est envisageable voire souhaitable : nous sommes dans une société de l'image et nous devons nous adapter.

Ne soyez pas timides : personne n'est là pour juger le parcours ou le métier de qui que ce soit. Il s'agit d'informer le plus largement possible.

Pour ces deux actions, le contact est [irarque44000@gmail.com](mailto:irarque44000@gmail.com).



## APPEL A CANDIDATURES

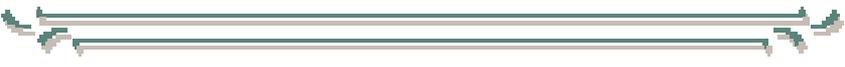
L'année prochaine aura lieu l'élection des membres du conseil d'administration interviendra (renouvellement tous les trois ans). Des postes d'administrateurs (4) sont à pourvoir en raison de démission ou du souhait de certains/certaines de passer la main après de très nombreuses années de participation à l'animation de l'association. Il est souhaité que des membres des promotions récentes se joignent aux plus anciens.

Les obligations pour siéger au conseil d'administration sont d'être à jour de sa cotisation, de participer aux deux conseils d'administration et à l'assemblée générale annuelle qui se tient le même jour que le conseil d'administration du 1<sup>er</sup> semestre.

La distance n'est plus un obstacle puisque nous utilisons la visioconférence pour nos réunions et, quand il sera de nouveau possible de se réunir, elles se tiendront à la fois en présentiel et par visioconférence.

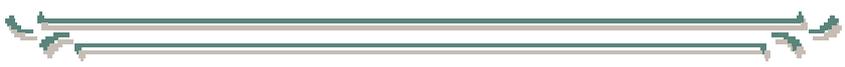
Ce qui est attendu d'un membre du conseil d'administration, dans la mesure de ses possibilités, est la proposition d'actions comme l'organisation de rencontres en province, de thèmes pour notre publication, voire la rédaction, d'activités pour faire vivre l'association.

Ce n'est absolument pas une activité contraignante ou chronophage.



## **AVIS DE DECES**

Hélène BEAUDOUIN (15/16)	: décédée le 10/09/20
Francis DOS SANTOS (80/81)	: décédé en juin 2020
Fatima EL MAADI (03/04)	: décédée en janvier 2021
Hélène POUJARDIEU (87/88)	: décédée en février 2021
Xavier SERRES (80/81)	: décédé le 20/03/21
Gilles TOULORGE (77/78)	: décédé en janvier 2021



## **QUE DEVIENNENT-ILS ? – PROMOTIONS**

*Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe – CI : concours interne – 3C : 3<sup>ème</sup> concours*

### **Préfet au 04/05/21**

Marie AUBERT (96/97) - CE

### **Administrateur général au 01/01/20**

Brice CANTIN (90/91) - CE

Jean-Luc HICKEL (85/86) - CE

Béatrice STEFFAN (85/86) - CE

### **Premier conseiller de TA et de CAA au 01/01/21**

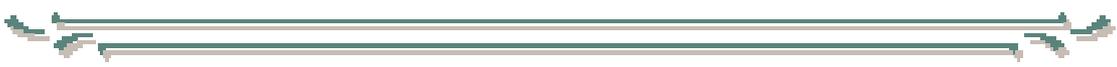
Anne BRIERE-FIGUES (10/11) - CE

### **Attaché d'administration hors classe au 01/01/21 - Armées**

Emmanuel DANSOU-MOREL (04/05) – 3C

Éric HANDSCHUH -01/02) - CE

Marie-Hélène POULAIN (99/00) - CE



## **QUE DEVIENNENT-ILS ? – RÉSULTATS DE CONCOURS**

*Concours d'entrée aux IRA : CE : concours externe – CI : concours interne – 3C : 3<sup>ème</sup> concours*

### **Attaché principal au titre de 2021 – Education nationale**

*207 lauréats : H : 85 (41,06 %) – F : 122 (58,94 %)*

Clément ANDRE (19/20) – CI

Vincent BARDAUD (10/11) – CE

Benjamin BIGOT (13/14) – CE

Joël BIRON (15/16) – CI

Célia BOUSSARD BEAUJEAN (13/14) – CI  
Eric CHAMPOUX (10/11) – 3C  
Henri COGNAULT (11/12) – CI  
Valérie FONVIEILLE (06/07) – CI  
Ludovic GERNEZ (03/04) – CE  
Deborah GUEZELLO (12/13) – CE  
Nolwenn LACHATER (12/13) – CE  
Marie-Anne MOSNIER (02/03) – CE  
Yohan QUENECANT (13/14) – CI  
Baudoin TAUVEL (10/11) – CE

Vincent CAMUS (13/14) – CE  
Jean-Claude CLERVAUX (15/16) - CI  
Céline DRIESSEN (09/10) – CE  
Camille GAUTIER (09/10) – CE  
Benjamin GODIN (13/12) – CE  
Delphine HERVET (12/13) – CE  
Jean-Christian M'BOYA (08/09) – 3C  
Jenny NG SHAK (13/14) – CI  
Igor STAROSELTSEV (05/06) – CE  
Benoît VANZATO (13/14) – CE

**Attaché principal au titre de 2021 – Intérieur**

150 lauréats : H : 58 (38,67 %) – F : 92 (61,33 %)

Aurélien ADAMSKI (14/15) - CI  
Simon CAQUE (10/11) – CE  
Luc DESHAYES (12/13) – CE  
Fabien GARRET (14/15) – CE  
Jérôme HUGAIN (13/14) – CI  
Karim LAYSSAC (15/16) – CI  
Aurélie MORICEAU (16/17) – CI  
Vincent PIZANA (13/14) – CE  
Oriane TOULLIOU (10/11) - CE

Caroline BENARD (10/11) - CE  
Camille CORREIA (LARGENTON) (11/12) - CE  
Rosine FELLICE (14/15) – CI  
Florence HINERANG (13/14) – CE  
Rachel LATH-PENOT (07/08) – CI  
David LOLO (13/14) – CI  
Thomas PAPIN (13/14) – CE  
Sonia ROLLAND (11/12) – 3C

**IASS**

Ingrid RIVET (19/20) – CE



**FÉLICITATIONS**

**Nominations dans l'ordre national du Mérite (chevalier)**

Par décret du 31/12/20 : Claire de MARGUERIE (98/99)

Par décret du 21/05/21 :

Emmanuel BAFFOUR (05/06)

Thierry PONS (82/83)